

# Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet EARL DU VAL D'ORMANCON sur la commune principale de l'AIOT 1 Rue d'Hevilliers 55130 Saint-Joire.

La référence de votre dossier est A-3-879BYUHCR et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 21/06/2023 à 10h01 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

## 1 - Type de déclaration

### Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La DDETSPP ou la DAAF**

### Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**
- **Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.**

- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur [Service-public.fr](http://Service-public.fr)

## 2 - Déclarant

### Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **18552203400122**

Organisme : **CHAMBRE D AGRICULTURE DE LA MEUSE**

Fonction : **Conseillère élevage**

### Personne morale

N° SIRET **51822967900015**

Raison sociale **EARL DU VAL D'ORMANCON**

Forme juridique **Exploitation agricole à responsabilité limitée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

### Adresse en France

**1 route d'Hevilliers**

**55130 ST JOIRE**

### Signataire

Qualité : **Gérant**

### Référent

Fonction : **Conseillère élevage CDA Meuse**

### 3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **EARL DU VAL D'ORMANCON**

Description des activités :

**Exploitation agricole de type polyculture élevage viande - 110 vaches allaitantes - 265 bovins à l'engrais - 237 ha de SAU**

[Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :](#)

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

### 4 - Localisation

[Localisation de l'installation](#)

Adresse **1 Rue d'Hevilliers 55130 Saint-Joire**

X : 877028

Y : 6835480

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

### 5 - Activité du site

[Permis de construire](#)

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

[Tableau des rubriques des activités](#)

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2101	2101-3	Elevage, transit, vente etc. de bovins	Nombre de vaches 110 u	D	
2101	2101-1-c	Elevage, transit, vente etc. de bovins	Nombre d'animaux 265 u	D	
1530	1530-2	Dépôts de papiers, cartons ou analogues	Volume présent 7000 m3	DC	

## 6 - Mode d'exploitation

### Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **OUI**

Réseau public de distribution d'eau **OUI**

Volume maximum annuel (en m3) **5500**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **NON**

Est-il prévu un épandage ? **OUI**

Origine et la nature des matières épandues :

**L'atelier bovin présent sur l'exploitation génère une production de fumier très compact de litière accumulée, de fumier compact raclé et de purin. L'exploitation dispose de 5676 Unités d'azote maîtrisables soit un total de 1052 tonnes de fumier compact et 142 m3 de purin provenant de l'écoulement du fumier raclé dans les allées d'alimentation.**

Pacage	Nom exploitant	Numéro îlot
055013773	EARL DU VAL D ORMANCON	1 40

Surface totale du plan d'épandage (en ha) **237**

Q : Quantité d'azote épandue inscrite au plan d'épandage (en kg N) **5676**

A1 : Dont épandue sur les terres de l'exploitation (en kg N) **5676**

A2 : Dont épandue sur les terres mises à disposition par un tiers (en kg N) **0**

B1 : Dont produite sur l'installation (en kg N) **5676**

B2 : Dont provenant d'un tiers (en kg N) **0**

Capacité de stockage des matières épandues (en mois) **4**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **NON**

## Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

**Les effluents d'élevage sont valorisés par épandage sur les terres de l'exploitation, selon le plan d'épandage. Les autres déchets (films, ficelles, emballages, bidons, seringues, liquides...) sont stockés dans des conditions ne présentant pas de risques (envol, infiltration, écoulement...) pour les populations avoisinantes. Tous les déchets sont éliminés et recyclés dans de bonnes conditions environnementales et sanitaires : stockage des déchets d'origine vétérinaire dans les bacs jaunes conçus à cet effet et collecte par le GDS, films, ficelles, bidons et autres placés dans les sacs de collecte et collectés par la coopérative pour recyclage...**

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

## Disposition en cas de sinistre

Précisez : **Une réserve incendie**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

**Une réserve incendie de 120 m3 sera installée à l'arrière du bâtiment de stockage de fourrages /fumière. Voir plan de masse annexé à la présente.**

## Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

## Prescriptions applicables

**Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.**

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

## Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?  
**Oui**

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

## 7 - Pièces justificatives

Mandat ou document signé par le déclarant vous autorisant à déposer la déclaration en son nom :

**mandat icpe avec axel metavavant.pdf**

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

**Extrait cadastre 2500e EARL du Val d'Ormancon.pdf**

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

**Plan de masse.pdf**